

PARRAINAGE

Gamme INDIVIDUELLE

Offre valable sur Contrats Individuels Santé



PARRAINEZ UN ou PLUSIEURS Proches,
et **RECEVEZ UN CHEQUE** cadeau multi-enseignes de **40 €** par parrainage

Pour chaque adhésion parrainée et validée, le Parrain recevra un chèque cadeau multi-enseignes d'un montant de quarante euros.



40 €

Pour toute adhésion individuelle à l'une des gammes visées par l'opération (liste établie au sein du Règlement de parrainage).

Profitez-en, vous pouvez parrainer jusqu'à 10 filleuls et gagner ainsi jusqu'à 400 € !

L'envoi du chèque cadeau se fera dans le trimestre qui suit l'adhésion du Filleul, sous réserve qu'il ait versé un trimestre de cotisations et qu'il n'ait pas renoncé à son adhésion.

Le règlement « Parrainage Gamme Individuelle » pourra être remis à tout participant sur simple demande.



MCA - Mutuelle Complémentaire d'Alsace

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n°778 900 027

Siège social : 6 route de Rouffach – CS 40062 – 68027 COLMAR Cedex

Téléphone : 03.89.20.80.00

Mail : info@mc-alsace.fr / Site internet : www.mc-alsace.fr

BULLETIN DE PARRAINAGE

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2023



Vous (Parrain)

Personne (s) Filleule (s)

Nom du Parrain :

Prénom N° Adhérent MCA

Adresse :

CP Ville

Mail

N° Tél

Date

Indiquez le(s) nom(s) de votre (vos) filleul(es) dans la colonne de droite.

Nom et prénom du filleul

Adresse

CP Ville

Mail

Tél

Nom et prénom du filleul

Adresse

CP Ville

Mail

Tél

Nom et prénom du filleul

Adresse

CP Ville

Mail

Tél

Comment participer à l'opération ?

Mode d'emploi en **5** étapes

1

Vous remplissez le formulaire web se trouvant sur
www.mc-alsace.fr/parrainage

Ou Vous remplissez le ou les coupon(s)-réponse figurant au verso de ce document.

2

Vous le(s) remettez directement à votre chargé de clientèle

Ou l'(les) adressez par mail à parrainage@mc-alsace.fr

Ou vous l'(les) envoyez par voie postale à l'adresse suivante :

**Mutuelle Complémentaire d'Alsace
Parrainage « Gamme Individuelle »
6 route de Rouffach
CS 40062
68027 COLMAR CEDEX**

3

La Mutuelle Complémentaire d'Alsace valide votre(vos) désignation(s) et prend contact avec chaque Filleul afin d'étudier sa situation et lui proposer un contrat adapté à ses besoins.

4

Votre(vos) Filleul(s) souscrit le contrat de complémentaire santé individuel visé par l'opération.

5

L'envoi du chèque cadeau se fera au cours du second trimestre qui suit l'adhésion du Filleul, sous réserve qu'il ait versé un trimestre de cotisations et qu'il n'ait pas renoncé à son adhésion.

Clause informatique et libertés

Les informations nominatives concernant les assurés qui sont recueillies par la Mutuelle, font l'objet d'un traitement dont la finalité est de gérer l'opération de parrainage ainsi que la gestion qui en découle des adhésions et affiliations des salariés, mais aussi d'interroger les candidats à l'opération sur leur niveau de satisfaction des services de la Mutuelle. Les données recueillies à ce titre sont conservés par la mutuelle pendant une durée de trois ans à compter de leur premier traitement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 21 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de limitation du traitement, de rectification et d'effacement des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande par lettre simple à l'adresse suivante:

« Mutuelle Complémentaire d'Alsace – Délégué à la Protection des Données Personnelles – 6 route de Rouffach – CS40062 – 68027 COLMAR Cedex ».

Ou par mail à l'adresse suivante : dpo@mc-alsace.fr